

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 30/2024 du 21 mai 2024
PORTANT SUR LA RÉGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE
STATIONNEMENT SUR L'AIRE DE STATIONNEMENT DU PLAN TREPY

Le Maire de la commune de Vallorcine ;

Vu la loi N° 66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs des maires en matière de circulation routière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales art. L. 2212-2 et suivants ;

Vu le code de la route, et notamment son livre IV ;

Vu les arrêtés municipaux réglementant la circulation et le stationnement;

Vu la demande de M. MARIN Hubert, afin d'effectuer un héliportage au lieu dît sur le Rocher pour l'entretien de son chalet ;

Considérant que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires pour le bon déroulement des opérations;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement des véhicules avec ou sans moteur, sur l'ensemble de l'aire de stationnement au plan Trépy menant à la rampe d'accès au tunnel des Montets **seront interdits** à compter du mercredi 22 mai 2024 de 06h00 à 10h00.

ARTICLE 2 : Le matériel de chantier nécessaire au bon déroulement des opérations seront entreposés et matérialisés sur l'air de stationnement de tel façon à ne pas gêner l'accès des secours.

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisations et le balisage nécessaire conforme à la législation en vigueur seront apposés par M. MARIN Hubert.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et une ampliation sera transmise :
Monsieur le Chef des Services Techniques,
Monsieur le Garde Champêtre de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – 2 place de Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Certifié exécutoire le 21/05/2024

Fait à Vallorcine le 21 mai 2024

Le Maire,

